



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 24 mai 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
Service des titres d'exploitation
5700, 4e Avenue Ouest
Niveau A 115
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Référence : 7610-10-01-80304-00
1089816

OBJET : Exploitation de la sablière 32G0#008
32613-005

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 27 avril 1994 et complétée le 16 mai 1994, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 32G0#008 d'une superficie de 29 650 mètres carrés. Opération d'une usine de concassage et tamisage.

Le projet est situé dans la municipalité de la Baie James aux coordonnées UTM 462 950E et 5520 100N dans le canton Saussure.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-10-01-80304-00
1089816

Le 24 mai 1994

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Raynald Gagnon	16-05-1994	André Ouellet, ing.
Lettre à Guy Fournier	20-04-1994	André Ouellet, ing.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Noël Savard
Directeur régional - Environnement

NS/RG/c1